

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - BORDEAUX - Station de pompage Bastide - Habillage et éclairage architectural - Marché négocié sans mise en concurrence après appel d'offres infructueux - Autorisation de signer le marché

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de communauté par délibération n° 2007/0 330 du 25 mai 2007, a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution d'un marché de travaux pour le traitement architectural et l'éclairage nocturne des locaux techniques de la station de pompage Bastide à Bordeaux rive droite qui a pour rôle de lutter contre les inondations.

Ces travaux ont été estimés par les services à 288 133,3 € HT soit 344 607,43 € T.T.C avec un délai d'exécution maximum fixé à 6 mois

A l'issue de la procédure de consultation, aucune entreprise n'ayant répondu, la Commission d'appel d'offres réunie en sa séance du 18 juillet 2007, a déclaré l'appel d'offres infructueux, et a décidé la mise en œuvre d'une procédure négociée sans mise en concurrence, en application de l'article 35-I.1^{er} alinéa du Code des marchés publics.

La première entreprise consultée, la société TECHNIVAL, a remis une première offre ouverte le 11 septembre 2008. Lors de l'entretien de la négociation du 14 octobre 2008, le maître d'ouvrage a demandé à l'entreprise TECHNIVAL de remettre une deuxième offre.

Après analyse de l'offre remise au terme de cette nouvelle procédure et des négociations menées avec l'entreprise, la Commission d'appel d'offres, en sa réunion du 11 mars 2009, a décidé d'attribuer le marché considéré à l'entreprise TECHNIVAL INDUSTRIE pour un montant global de 431 331 € HT soit 515 871,88 € TTC.

L'estimation des services a été effectuée en décembre 2005 sur la base d'une prestation architecturale spécifique, unique et sur mesure.

Depuis cette estimation de décembre 2005, le coût des matières et de la main d'œuvre (postes essentiels pour ce type de travaux) ont fait l'objet de fluctuations importantes (matériaux de fonderie).

Afin de pouvoir comparer le montant de l'offre de TECHNIVAL INDUSTRIE et celui des services, l'estimation des services a été actualisée à décembre 2008 suivant les mêmes règles que celles définies au CCAP. L'actualisation de l'estimation des services a été évaluée à :

- Lot bardage architectural : indice EF-52-005 (CCAP art 3.5.3)

Décembre 2005 – 4 mois : 103.2

Décembre 2008 – 4 mois : 145.6

Soit un montant actualisé à $233\ 933,30 \times 145,6 / 103,2 = 330\ 045,43$ € HT (41%)

- Lot d'éclairage architectural : indice BT 47 (CCAP art 3.5.3)

Décembre 2005 – 4 mois : 868.9

Décembre 2008 – 4 mois : 998.6

Soit un montant actualisé à $54\ 200 \times 998,6 / 868,9 = 62\ 290,39$ € HT (14.9 %)

Le montant actualisé des services s'établit à 392 335,82 € HT (valeur décembre 2008)

Après actualisation l'offre de TECHNIVAL INDUSTRIE dépasse d'environ 9.9 % l'estimation des services

Cette dépense sera imputée sur les budgets des exercices concernés, au chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8310 - C.R.B. O400 - programme PC 08.

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise TECHNIVAL INDUSTRIE pour un montant global de 431 331 € HT soit 515 871,88 € TTC conformément à l'acte d'engagement.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUIN 2009

PUBLIÉ LE : 23 JUIN 2009

M. JEAN-PIERRE TURON